



Auto-entreprise et assurance

Par **J2025**, le **17/06/2025 à 12:35**

Bonjour.

J'ai une auto-entreprise de revente sur les marchés (épicerie, produits alimentaires). J'utilise pour cela un véhicule.

Mon véhicule est assuré en tant que particulier. Une assurance "responsabilité civile professionnelle" en supplément est-elle **obligatoire** ou simplement conseillée ? Le placier me parle d'une assurance "foires et marchés".

Merci de m'apporter des précisions.

Par **janus2fr**, le **17/06/2025 à 13:14**

Bonjour,

L'assurance RC "marchés" n'a rien à voir avec le véhicule.

Elle vous assure en cas de problème avec les clients comme par exemple, intoxication alimentaire ou accident sur votre stand.

Cette assurance n'est pas obligatoire par la loi mais souvent exigée par les organisateurs pour un commerçant itinérant qui déballe sur foires et marchés.

Par **J2025**, le **17/06/2025 à 14:38**

Merci. La responsabilité civile me semble bien normale.

Ce qui me dérange, c'est que

- 1) quelqu'un ou un organisme m'oblige à fournir une attestation d'assurance pro quand celle-ci n'est pas obligatoire dans la loi,
- 2) j'ai déjà une assurance pour responsabilité civile comme particulier avec ma voiture et/ou mon habitation me semble-t-il (celle(s)-ci ne couvre(nt) pas les dommages de ma personne

dans le cadre de mon auto-entreprise ?). Je ne veux pas payer plusieurs fois pour la même chose.

Par **Chaber**, le **17/06/2025** à **15:12**

Bonjour

Votre véhicule doit être assuré en professionnel. Avez-vous prévenu votre assureur de cet usage.

Votre responsabilité civile prévue dans votre contrat habitation exclut toute activité professionnelle, qui est facultative

Par **J2025**, le **17/06/2025** à **15:33**

Merci.